

MAIRIE DE BEVONS

A Retourner dès que possible

72 Chemin du Castel

04200 BEVONS

Tél : 04 92 62 80 16

Mail : mairie.bevons@wanadoo.fr

SALLE DE CŒUR DE VILLAGE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Au cas où le locataire souhaiterait apporter du matériel personnel (éclairage, sonorisation, etc...) nous vous demandons de bien vouloir le lister sur la fiche de renseignements ci-dessous, afin que nous puissions vérifier sa compatibilité avec notre installation existante.

En cas de l'absence de cette déclaration et au cas où un problème lié à ce matériel extérieur interviendrait, nous dégagerions toute responsabilité.

Date d'entrée prévue : .../.../..... Date de sortie prévue : .../.../.....

Objet de la location :

Nom de l'Association ou particulier :

Nom du responsable : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone (fixe) (Mobile)

Adresse mail :@.....

Nombre de participants :

Activités prévues :

Nombre de tables demandées : Nombre de chaises demandées :

Matériel électrique personnel à brancher :

.....

Utilisation du vidéoprojecteur : OUI NON (1)

Utilisation de la sonorisation : OUI NON (1)

Utilisation du micro : OUI NON (1)

Utilisation de la cuisine : OUI NON (1)

(1) entourer la réponse choisie

Pièces à fournir avec le contrat que vous recevrez ultérieurement :

- Attestation d'assurance,
- Chèque de caution de 1000 € à l'ordre du Trésor Public,
- Le montant de la redevance (location) est de 200 € pour un week-end pour un résident Bevonnais et 500 € pour un résident non - Bevonnais, du vendredi 16h au lundi 9h, sous forme d'un chèque à l'ordre du Trésor Public (cf. délibération du 23 août 2022)

En règle générale la récupération de la clé devra être effectuée le jeudi après-midi entre 14h30 et 15h30 pour faire un état des lieux d'entrée en toute quiétude. Les clés seront rendues le lundi matin entre 08h et 09h suivi de l'état des lieux de sortie.

Le Maire est chargé de faire respecter ce règlement.

A BEVONS, le

Le Maire (ou son représentant)

Le Preneur